

## AVIS PUBLIC

### SÉANCES EXTRAORDINAIRES À HUIS CLOS 18 JANVIER 2022

- **Adoption du budget 2022 À 18 h 15**
- **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 à 18 h 30**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Dominique adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 lors des **séances extraordinaires** qui se tiendront le **mardi 18 janvier 2022 à 18 h 15 et 18 h 30, à huis clos**, et que l'enregistrement de cette séance sera diffusé en différé sur le site internet de la municipalité de Saint-Dominique.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil sur l'un ou l'autre de ces deux sujets doit faire parvenir un courriel avant 15 h 30, le jour des séances, à l'adresse suivante : [admin@st-dominique.ca](mailto:admin@st-dominique.ca)

Les questions qui seront reçues sur ces sujets à la suite de la diffusion de la séance seront soumises pour considération et réponse du conseil à la période de questions prévue lors de sa séance régulière du 1er février 2022.

Des documents complémentaires relatifs au budget et au PTI adoptés seront également déposés sur le site Internet de la Municipalité dans les 15 jours suivant la séance extraordinaire.

Pour toute question il est obligatoire d'inclure les informations suivantes :

- 1) Nom et prénom
- 2) Adresse résidentielle
- 3) Numéro de téléphone
- 4) Question ou commentaire

Donné à Saint-Dominique, ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2022.